



## **COMMUNIQUE N°003/ODEP/MARS/2024**

### **LA NON PUBLICATION DES ETATS DE SUIVI BUDGETAIRE DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES 2023 ET 2024 : MANQUEMENT GRAVE CONTRE LES PRINCIPES SACRES DE LA TRANSPARENCE ET LA REDEVABILITE**

*Kinshasa, le 04/03/2024 : L'Observatoire de la dépense publique (ODEP) a monitoré sur la publication des Etats de Suivi Budgétaire de l'exécution de la loi de finances des exercices 2023 et 2024.*

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP), entant qu'organisation de la société civile œuvrant dans le domaine de contrôle des finances publiques en République Démocratique du Congo, a récemment constaté avec consternation le non-respect de la publication régulière des Etats de Suivi Budgétaire (ESP) par le Gouvernement Congolais à travers son Ministère de Budget.

Le suivi budgétaire est un élément essentiel de la gestion financière responsable d'un pays. Il fournit à la communauté, des informations cruciales sur la santé financière d'une nation, ses performances et sa conformité aux plans budgétaires et c'est au nom des principes sacrés de la transparence et de la redevabilité qui stipulent :

- La transparence fait référence à la mise de l'information complète à la disposition de tout citoyen en temps opportun, et de façon systématique et régulière, par l'autorité publique compétente. Le processus doit assurer la diffusion publique des informations financières. Les citoyens devraient pouvoir délibérer sur les diverses composantes du budget, tant en recette qu'en dépenses, ce qui requiert la diffusion proactive des documents budgétaires ;
- La redevabilité c'est une obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques, par les détenteurs du pouvoir.

Il est donc regrettable de constater que le Ministère du Budget, depuis sa dernière publication, le 19 octobre 2023, des Etats de Suivi Budgétaire du mois de septembre 2023 n'a pas respecté son engagement celui de publier régulièrement et en temps opportun ses états de suivi budgétaire. Cette absence de publication régulière des ESB dénote un manque de transparence et soulève des inquiétudes légitimes auprès du public tant national qu'international et viole le principe de la transparence et de la redevabilité prôné par la Bonne Gouvernance.

Par la même occasion, l'ODEP rappelle que la non publication des ESB, ne facilite pas la tâche aux organisations de la société civile et d'autres structures de faire leur travail de contrôle citoyen de l'exécution des dépenses de l'Etat ??

Au regard de cette faiblesse constatée bientôt cinq mois, l'ODEP recommande au gouvernement d'instruire au Ministère du Budget de respecter les principes de la transparence et de la redevabilité relatifs à la publication des ESB dans le délai légal. Le dernier trimestre 2023 était électoral, le premier trimestre 2024 est celui de l'installation des institutions issues de la vaste fraude électorale, quels chiffres veut-on cacher à l'opinion.

Fait à Kinshasa, le 06 Mars 2024

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique



**Florimond MUTEBA TSHITENGE**  
*Président du Conseil d'Administration*